# Règlement 2017 du Championnat National FSGT de VTT

#### LE LABEL CHAMPION NATIONAL:



Est accordé à partir du moment où il y aura, dans chaque catégorie autorisée au moins 10 partants issus d'au moins 8 comités pour les épreuves hommes et 5 partantes issues d'au moins 4 comités pour les féminines.

En dessous de ces quotas, le label **Critérium National Fédéral** est attribué ainsi qu'a chacune des **6** catégories de concurrents/tes plus jeunes (poussins, pupilles, benjamins), s'il y au moins 5 concurrents/tes d'au moins 2 comités à chaque départ

La décision de diminuer ces quotas peut être prise à la fin des inscriptions lors d'une réunion avec des responsables fédéraux.

### Règlement Critérium des jeunes mis sur le règlement jeunes vététistes

#### 1. QUALIFICATION:

Ces championnats sont ouverts aux licenciés FSGT (licence omnisports FSGT). La fédération se réserve le droit de limiter le nombre de coureurs.

- \* Chaque coureur uniquement licencié FSGT (homme ou femme) devra justifier sa participation à un championnat départemental, ou régional, ou inter régional de sa spécialité (VTT) et de la saison en cours, et à trois
- épreuves vélo FSGT ou 50% (hors championnat fédéraux) des épreuves organisées dans le comité, du fédéral de la saison précédente et la date limite de clôture des engagements a ce fédéral.
- \* Chaque coureur doublement licencié (homme ou femme) devra justifier la participation à douze (12) épreuves vélo FSGT (hors championnat fédéraux) (8) pour les minimes et cadets ou 70% des épreuves organisées dans le comité de moins de 12 organisations d'épreuves VTT dont un championnat départemental ou régional ou inter régional de la spécialité (VTT) de la saison en cours, du fédéral de la saison précédente et la date limite de clôture des engagements a ce fédéral.
- \* Tout coureur (homme ou femme) détenteur d'une licence FFC de la saison en cours et possédant plus de 200 points (pour les hommes) et 400 points (pour les femmes) au classement national de cette fédération établi à la fin de la saison précédente ne pourra prendre part à ce championnat National FSGT 2017.

- \* De même tout coureur (homme ou femme) ayant été classé élite ou 1<sup>ère</sup> catégorie à la FFC au cours des 6 dernières années, ou ayant marqué plus de 200 points au cours de la dernière saison ne sera pas admis.
- \* Article 15 du règlement national

## 2. LES 9 CATEGORIES DU CHAMPIONNAT

**NATIONAL:** 

MINIMES (F. et G.): né(e)s en 2003 et 2004 CADET (TE) S: né(e) s en 2001 et 2002 JUNIORS H: nés en 1999 et 2000 **ESPOIRS**: nés entre 1995 et 1998 **SENIORS H:** nés entre 1978 et 1994 nés entre 1968 et 1977 **VETERANS H:** MASTERS H: nés en 1967 et avant FEMININES de J. / +40ans nées en 2000 et avant **TANDEM:** une seule catégorie Les équipages pourront être mixtes du point de vue

Les équipages pourront être mixtes du point de vue des sexes, et des catégories d'âge (à partir des juniors inclus)

Chaque concurrent(e) devra courir dans sa catégorie d'âge. A partir de la catégorie « cadet », un sur classement d'une catégorie d'âge peut être sollicité dans le seul cas d'une supériorité manifeste, et à condition obligatoire de produire un bilan médical complet, établi par un médecin du sport sur un plateau technique.

LES ENGAGEMENTS DEVRONT PARVENIR A LA FEDERATION **AVANT LE 10 JUIN 2017**. SEULS SERONT ENREGISTRES CEUX PRESENTES ET VALIDES PAR LE COMITE DU COUREUR, ET ACCOMPAGNES DU REGLEMENT FINANCIER DES DROITS D'ENGAGEMENT **10€** 

Pour le tandem c'est 2 coureurs donc 2 engagements (20€)

#### 3. TENUE VESTIMENTAIRE:

Les coureurs d'un même comité devront revêtir un maillot identique par catégorie. Les champions Départementaux et régionaux de VTT devront revêtir leurs maillots distinctifs.

#### 4. MATERIEL:

Le port du casque rigide est obligatoire pour toutes les épreuves.

Seule, l'utilisation d'un VTT est autorisée.

Les VTT à assistance électrique sont interdits.

Les roues devront avoir un diamètre maxi

de 29 pouces et les pneus d'une largeur supérieure à 1.5 pouces.

Pour la sécurité des participants Interdiction a toute caméra sur le vélo ou sur le concurrent.

Le changement de roues et de vélo est interdit. Tout(e) concurrent(e) qui passera la ligne d'arrivée avec un numéro de dossard différent du numéro de cadre sera disqualifié(e).

#### 5. DOSSARDS ET PLAQUES DE CADRES :

La prise de dossard se fera individuellement ou collectivement aux lieux et horaires indiqués dans le dossier préparatoire du championnat.

Chaque dossard et plaque ne seront délivrés qu'après la vérification de la régularité de chaque licence fédérale qui sera gardée par l'organisateur et restituée à la fin de l'épreuve.

Chaque concurrent(e) devra obligatoirement porter un dossard sur le maillot et une plaque de cadre.

Des tranches de numéros seront attribuées suivant les catégories ci-dessus.

#### 6. DEROULEMENT DES EPREUVES :

L'appel des coureurs se fera nominativement, 15 minutes avant le départ réel. Les positions sur la grille de départ se feront : champions sortants, puis suivra le 1<sup>er</sup> du classement de chaque comité de l'année passée puis les 2<sup>ème</sup> de chaque comité 3<sup>ème</sup> etc.. la disposition se fera par le CNAV . Au comité de mettre en premier les Champions Régionaux et Départementaux sur la liste d'engagement.

Rappel: Dans une course commune on ne fait pas stopper un coureur, par exemple un vétéran, si le 1<sup>er</sup> senior a franchi la ligne, mais que le 1<sup>er</sup> vétéran n'est pas encore arrivé, cela peut nuire au bon classement des dits vétérans.

#### 7. RECOMPENSES FEDERALES:

Chaque Champion(ne) se verra remettre un maillot de Champion Fédéral. Des médailles fédérales seront offertes aux 3 premiers de chaque championnat et de chaque critérium.

Un prix d'équipe avec label Championnat National par comité sera remis aux 3 premiers comités par addition des 7 meilleures places des coureurs du comité sur les épreuves du Championnat National.

Pour les feminines : Un maillot à la première des moins de 40 ans (Junior, espoir, sénior) et un maillot à la première des + de 40 ans et sans aucune condition relative au nombre de participantes.

#### 8. REMISE DES RECOMPENSES:

Les maillots, médailles de la fédération ainsi que les bouquets et coupes offerts par l'organisateur seront remis lors de la cérémonie protocolaire mentionnée dans la plaquette d'informations.

La présence sur le podium des 3 premiers et en tenue cycliste est une obligation pour recevoir les titres et récompenses.

Les prix d'équipe seront remis lors du protocole de clôture. En cas de non présence d'un concurrent à la remise des récompenses, elles ne seront pas remises à une autre personne (sauf cas exceptionnel).

#### 9. REPRESENTATION FEDERALE:

Un jury fédéral sera constitué. Pour ce faire, chaque comité devra présenter un officiel par tranche de 10 coureurs engagés. Ils devront être obligatoirement inscrits sur le questionnaire d'engagement, afin que ceux-ci puissent être validés. Deux membres du Collectif National des Activités Vélo est désigné pour représenter la Fédération, et aura le rôle exclusif de médiateur. Pour l'édition 2017, il s'agit de: Roland GEISSER et Jacques CHARNAY.

#### 10. RECLAMATIONS:

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur. Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des comités dans un délai de 15 jours après le Championnat à l'adresse suivante :

Commission National des Activités Vélo de la F.S.G.T.
14/16, rue de Scandicci
93 508 PANTIN-CEDEX

